



## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **lundi 4 novembre, à 19 h**, à la maison de la culture Mercier située au 8105, rue Hochelaga, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **2288-2292b, rue Joliette** – Permettre de maintenir la composition de deux murs latéraux en blocs de béton plutôt qu'en briques et de conserver la largeur et la profondeur du balcon du 3<sup>e</sup> étage avec les dimensions existantes, et ce, malgré les dispositions apparaissant aux points 4 et 7 de la résolution CA14 270 391.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

**FAIT À MONTRÉAL, CE 10<sup>E</sup> JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2019**

**La secrétaire d'arrondissement,**

**Dina Tocheva**